RESOLUTION OENO 6/2001

MOÛTS EN FERMENTATION OU VINS AU CONTACT DU BOIS

L'ASSEMBLEE GENERALE,

AYANT PRIS CONNAISSANCE des travaux du groupe d'experts "Code international des pratiques œnologiques",

DECIDE:

SUR PROPOSITION de la Commission II "Œnologie" d'introduire dans ledit "Code international", la fiche suivante:

PARTIE II

Chapitre 3: Vins

Vins au contact du bois

Définition :

Mise en contact du moût en fermentation ou du vin avec le bois.

Objectif :

Mettre le moût en fermentation ou du vin en contact avec le bois pour réaliser des changements physiques et chimiques.

Prescriptions:

La réalisation de l' objectif se fait par mise en contact du vin avec du bois;

Recommandation de l'O.I.V.:

Admis.

Exemplaire certifié conforme Adelaide, 17 octobre 2001
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Georges DUTRUC-ROSSET

© OIV 2001